

Domaine Public

Le 21 septembre 2023

ARRETE TEMPORAIRE N° 691/2023

Code Voie : 1333
Avenue Paul Giacobbi

Le Maire de la ville de BASTIA,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2211-1 et L2213-1 à L2213-6-1

Vu le Code de la route,

Considérant la demande du **service Espaces Verts de la Ville** qui sollicite l'autorisation de régler la circulation dans le cadre de travaux d'entretien des espaces verts Avenue Paul Giacobbi.

ARRETE

Article 1 : Les prescriptions du présent arrêté entrent en application le **26/09/2023 de 20h00 à 24h00**.

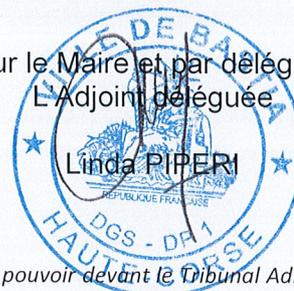
Article 2 : La circulation est interdite sur la voie de gauche de l'**Avenue Paul Giacobbi** sur la portion de route comprise entre le rond-point de Lattre de Tassigny et le rond-point Paul Giacobbi.

Article 3 : Les services techniques de la ville mettront en place la signalisation réglementaire de sécurité et de police ainsi que le présent arrêté. Ils mettront également en place la signalisation réglementaire relative aux travaux de nuit.

Article 4 : Monsieur le directeur général des services de la ville de Bastia, Monsieur le directeur Départemental de la sécurité publique de la Haute Corse, Madame la directrice de la police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint déléguée

Linda PIPERI



Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif de Bastia peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr